



FORMATION À LA CONDUITE : PEMP PLATEFORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL *Selon la recommandation R.486*

OBJECTIF(S)

- ✓ Utiliser une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP) en respectant les règles de sécurité conformément à la recommandation R.486 de la CNAM.
- ✓ Réussir les évaluations permettant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur suivant la/les catégorie(s) concernée(s).

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout travailleur amené à déplacer, utiliser ou être surveillant au sol d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel au sein de son entreprise.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte.

Être titulaire du permis B.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Être formé à l'utilisation de harnais antichute.

Savoir utiliser un ordinateur en autonomie (en cas de parcours e-learning).

DURÉE

Formation initiale : 14H00 (2 jours).

Recyclage : 07H00 (1 jour).

La partie théorique de cette formation est réalisable en e-learning.

Durée moyenne de la partie théorique : De 02H00 à 05H00.

Durée de la partie pratique (en présentiel uniquement) : De 03H30 à 10H30.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 6 stagiaires.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur et du responsable de chantier.
- Connaître les rôles et responsabilités du conducteur et de l'accompagnateur.
- Connaître la classification par catégorie des PEMP et pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et inconvénients.
- Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation...
- Connaître les règles de stabilité, de conduite et de circulation.
- Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la hauteur de travail, de l'environnement et de la nature du travail.
- Identifier les risques et les moyens de les prémunir.
- Respecter les limites d'emploi de la PEMP, l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.
- Connaître les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.

FORMATION PRATIQUE

- Contrôler les documents de la PEMP, son état et son bon fonctionnement.
- Vérifier l'adéquation de la PEMP, les conditions météo, identifier les risques de la zone d'évolution.
- Mettre en place le balisage et la signalisation.
- Effectuer toutes les manœuvres possibles en fonction de la catégorie de PEMP : déplacement de la plateforme le long, sous, au-dessus de surfaces planes, selon le modèle d'évaluation de la recommandation.
- Effectuer les manœuvres de secours et de dépannage.
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- Comprendre, exécuter les gestes de commandement et de communication.
- Mettre la PEMP en position hors-service, réaliser les opérations de maintenance, rendre compte des anomalies.

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique (évaluation continue).

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Formations présentielles :

Une demi-journée théorique, une demi-journée pratique au minimum, à adapter en fonction du nombre de catégories évaluées et l'expérience du stagiaire.

Formations mixtes :

Partie théorique en e-learning (parcours divisé en chapitres avec quiz intermédiaires et quiz final).

Partie pratique en présentiel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 6 stagiaires.

Une ou plusieurs PEMP, un espace dédié et équipé selon les besoins de la catégorie.

Diaporama, exposés, vidéos.

Plateforme en ligne avec accès individuel (en cas de parcours e-learning).

VALIDATION DE LA FORMATION

Document de synthèse des résultats obtenus aux évaluations et certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à renouveler aussi souvent que nécessaire (changement d'utilisation, d'atelier, de matériel).

La périodicité recommandée par la CNAM est de 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Chaussures de sécurité.

Gants de manutention.

Gilet de sécurité rétro-réfléchissant.

Casque avec jugulaire.

EPI appropriés contre les chutes de hauteur.

Protections auditives (selon la PEMP utilisée).

EPI habituels imposés sur le site.